

Impôt sur le revenu

qu'il a pris connaissance de ce bill, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) doit voir tout ce qu'il y reste du budget de février, et à quel point les changements administratifs applicables au bill C-259 ont été introduits en fraude dans le présent bill, et qu'il restera à considérer quelques très dures réalités en contre-partie. On y trouvera des réductions de l'impôt des contribuables et toutes les autres douceurs du budget de 1973, contre une réduction de l'impôt des sociétés dans un bill omnibus. C'est un bill omnibus que nous avons là . . .

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il peut y avoir deux bills.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): . . . et monsieur l'Orateur, on nous demande d'adopter certains des changements les plus compliqués à la loi de l'impôt sur le revenu pour essayer de clarifier ces articles du bill C-259, cette brique de 700 ou 800 pages, qui ont défié à l'époque l'entendement du gouvernement, que les spécialistes ont trouvé peu pratiques, et dont le gouvernement sait qu'il n'a pas pu présenter les règlements et a dû retarder l'application de certains articles. En effet, le ministre du Revenu national avoue qu'il ne sait même pas quand les règlements seront prêts. Pourtant les contribuables sont en bien mauvaise posture. On s'attend qu'ils travaillent laborieusement pour le gouvernement dans des conditions qu'ils ne peuvent tout simplement pas connaître.

Comme je l'ai dit, le ministre nous a demandé de faire diligence dans l'étude de ces mesures. Il a parlé des contribuables de plus de 65 ans qui ont de la difficulté à faire face à l'augmentation du coût de la vie. A qui en imputer la faute sinon au ministre et à son administration? On aurait pu adopter cette mesure l'année dernière. S'imposait-il qu'à l'égard du budget du 8 mai nous ne pouvions pas prendre connaissance des motions à adopter ou du bill qui s'en inspirait avant le 26 juin? La Chambre ne pouvait pas prendre de mesure à cette date-là. Puis elle ajourna le 7 juillet et reprit ses séances à la fin d'août. Ensuite le premier ministre (M. Trudeau) et ses collègues partirent pour cette chasse frustrante d'automne en quête de votes. Quelle série de mésaventures et de mauvaise administration! C'est à cette époque qu'il aurait fallu s'occuper de ces mesures au Parlement. Si ces dispositions fiscales devaient tant avantager les gens et si le gouvernement s'était vraiment soucié des bénéficiaires de cette minime largesse qu'il inscrivait dans le budget de l'année dernière, pourquoi a-t-il jugé alors nécessaire de déclencher une élection? Quelles étaient ses priorités? Aujourd'hui, le gouvernement donne préséance à ces gens mais voilà dix mois ils étaient relégués au bas de la liste. On ne pensait même pas à eux.

Il s'ensuit qu'aujourd'hui on nous exhorte à nous hâter et si quelqu'un d'entre nous parle pendant plus de dix minutes il est avisé que c'est beaucoup trop long.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Prenez votre temps.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Il y a une foule d'autres choses dans les amendements au bill C-259 . . .

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Vous êtes le premier orateur de votre parti. Votre temps n'est pas limité.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Et j'ai bien l'intention de prendre tout mon temps.

M. Knight: Surprise, surprise!

[M. Lambert (Edmonton-Ouest).]

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Par exemple, nous savons combien d'instances ont été formulées à propos des régimes de participation différée aux bénéficiaires. Le député de Weyburn se livre à un certain genre d'interjection immodérée . . .

M. Knight: Assiniboia.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Toutes mes excuses à la circonscription. Nous savons que les députés de ce parti avaient alors bien des choses à dire au sujet de modifications à apporter, mais on leur a résisté à cette époque. Maintenant que des modifications sont apportées, elles devraient certainement recevoir la même attention. Avant tout, elles nécessitent autant d'explications. Ce ne sont sûrement pas les explications qui ont manqué pour l'étude du bill C-259. Nous avons eu le Livre blanc et le comité avait tenu plusieurs séances pour en étudier la teneur. Le Comité avait présenté un rapport et le projet de loi présenté par le gouvernement s'inspirait de ce rapport et des autres documents gouvernementaux. Puis ce projet de loi a fait l'objet d'un débat qui a duré presque trois mois à la Chambre. Les explications s'étaient multipliées concernant une certaine partie du bill jusqu'au moment où fut imposé le bâillon.

Quel genre de bâillon le ministre s'apprête-t-il à imposer à la Chambre maintenant? Est-ce celle qu'incarne ce genre de sympathie à l'égard des citoyens âgés, des infirmes, des aveugles, des gens qui ont de lourds frais d'ambulance, des étudiants et des propriétaires de petites entreprises. Je vais peut-être vous surprendre, monsieur l'Orateur, mais j'ai falli m'évanouir à la vue des larmes de crocodile versées par le ministre, quand il parlait des petites entreprises et des revenus non admissibles. Son prédécesseur avait préconisé le contraire. Il est formidable de constater que ce prédécesseur et que son secrétaire parlementaire qui semblaient faire la sourde oreille aux protestations qui s'élevaient partout dans le pays, ne soient plus ici, l'un de son propre gré et l'autre par le choix de ses électeurs.

Nous allons voir quelle attitude prendre vis-à-vis du présent bill au lieu de nous plier aux exhortations du ministre pour des raisons qui ne seraient pas valables. Puis, à l'instar de mon collègue, de Crowfoot, le petit Jack Horner, le ministre se complait en lui-même, non pas que ce soit là l'attitude de mon collègue, mais le ministre a tiré les marrons du feu. Voici ses paroles:

Je suis sûr que les députés conviendront que c'est là une méthode sensée et ordonnée d'étudier les mesures fiscales découlant des budgets de mai et de février.

• (1540)

Monsieur l'Orateur, après avoir donné un coup d'œil rapide ce matin, j'ai pu trouver 25 exemples de modifications de la loi auxquelles on ne peut trouver aucune mention dans la motion de voies et moyens. Il se peut qu'il y ait une explication parce que, chose assez étrange, la plupart se trouvent dans le texte français—il s'agit peut-être de corrections faites pour une raison ou une autre mais rien ne l'indique. Le ministre n'en a pas parlé. J'avais espéré qu'il accepterait l'invitation que je lui avais adressée par voie d'un rappel au Règlement et que, à ce stade, nous obtiendrions des éclaircissements. Nous n'avons pu faire une étude approfondie du bill ni opérer le raccord avec la loi. Ceci exigerait beaucoup de temps.